

partement de la  
arente - Maritime

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET:

Subvention au ROC  
Football

REUNION DU 21 DECEMBRE 1960 à 20 H.30

60134  
Le vingt et un décembre mil neuf cent soixante, à 20 H.30,  
le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire,  
au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de  
M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 17 décembre 1960.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS - ROCHEDEREUX-BRENUSSEAU - LANOUE -  
MOUCHOT - GUILLAUD - MONGRAND - LAMCUCHE - FLAHAUT - MASSE - FONTANILLE-  
BERLAND - ETCHEBER - REIX - GACHET - MENANT - BOUCHET - BUJARD - GALLAND

Représentés : M. BISCAYE par M. le Maire  
M. LANUSSE par M. ETCHEBER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la Loi du 5 avril 1884,  
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du  
Conseil .

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné  
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**La section Football du ROC est très active**

Au cours de la saison sportive 1960, elle a obtenu d'excellents résultats:  
Championnat d'Aunis Saintonge  
" Ligue du Centre Ouest  
Gagnant du Challenge " Centre Ouest Football relais "

La Commission des Sports estime que ces efforts doivent être souvenus et  
propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1.000 NF ( mille nouveaux  
francs )

**Le Conseil Municipal**

- Vu les efforts faits par le ROC Football pour la formation des jeunes et les résul-  
tats excellents obtenus en championnat au cours de la saison sportive 1960

Vu l'avis de la Commission des Sports

décide

- de verser au ROC Football une subvention exceptionnelle pour l'année 1960 de 1.000 NF  
- dit que la dépense sera imputée au chapitre XXXIII " Dépenses Imprévues " du budget  
1960.

Bulletin délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

*Matras*



APPROUVE

ROCHEFORT S/MER LE 21 Janvier 1961  
LE SOUS PREFET  
signé: L.VOCHEL

Pour copie conforme

Mairie de Royan, le 24 Janvier 1961

Pr le Maire  
l'Adjoint Délégué,



*Matras*  
M.MATRAS